



Infos Touquin

N°83

juillet 2020

Chères Touquinoises et chers Touquinois

Je commencerai ce mot du maire par vous adresser, au nom de toute l'équipe municipale, mes sincères remerciements pour la confiance que vous nous avez renouvelée lors des élections. C'est pour nous, élus, un socle de légitimité et de responsabilité.

La liste des 15 conseillers est composée de 10 membres de l'ancienne municipalité et de 5 nouveaux venus, d'âge et de milieu socioprofessionnel différents, anciens Touquinois pour les uns, plus récemment arrivés pour les autres.

Le 23 mai, ce nouveau conseil m'a reconduite à l'unanimité dans mes fonctions de maire. C'est une grande preuve de confiance dont je le remercie vivement et - j'en ai pleinement conscience - une grande responsabilité.

Nul doute que cette nouvelle équipe saura œuvrer, à l'image de l'ancienne, pour que notre commune s'inscrive dans un développement maîtrisé tout en préservant cette ruralité qui nous est si chère et qui confère à notre village ce caractère si particulier.

Mes chers concitoyens, durant toute la période de confinement, votre équipe municipale est restée active et à votre service, en respectant bien entendu les gestes barrières et les consignes de sécurité. Ces derniers mois ont été particulièrement éprouvants, nous sommes maintenant passés en zone dite verte et j'en suis heureuse. Durant cette période, des contacts réguliers ont été établis avec nos aînés et nous avons proposé un service d'achat et de livraison à domicile de produits de première nécessité.

Nous avons organisé la distribution des deux masques lavables offerts par le Département de Seine-et-Marne et nous avons également acheté et offert un masque en tissu à chaque administré de plus de 11 ans. Afin que notre médecin et nos infirmières puissent continuer leurs activités durant le confinement nous leur avons offert les masques et gel hydroalcoolique dont ils pouvaient avoir besoin. Une boîte de 50 masques jetables a également été offerte par la commune aux artisans et commerçants installés à Touquin afin qu'ils puissent reprendre leur activité en toute sécurité.

Les écoles du RPI n'ont jamais totalement fermé. En effet, depuis le début du confinement, nous avons garanti un service minimum afin d'accueillir, en toute sécurité, les enfants du personnel essentiel à la gestion de cette crise. Ce service a été mis en œuvre grâce à la collaboration de nos enseignantes.

La réouverture des écoles dans le cadre du plan de déconfinement s'est faite dans la continuité de ce service minimum et suivant le protocole sanitaire transmis par l'Éducation Nationale. Le respect des recommandations émises par les autorités sanitaires a fortement diminué nos capacités d'accueil, ce qui a entraîné deux conséquences importantes : il nous a fallu donner la priorité aux enfants dont les deux parents travaillent, ou le seul parent dans le cas des familles monoparentales, et nous nous sommes trouvés dans l'impossibilité d'assurer les services d'accueil pré et post scolaire ainsi que la cantine.

Depuis le 22 juin, l'allègement du protocole sanitaire nous permet enfin, malgré de fortes contraintes, d'accueillir dans nos classes tous les enfants et de mettre en place le service pré et post scolaire. Malheureusement, les règles qui continuent à nous être imposées ne nous ont pas permis de proposer la restauration scolaire. Autre conséquence de la lutte contre la Covid 19 : la brocante et le feu d'artifice ont dû être annulés.

Enfin nous avons connu ces derniers mois un sujet de contrariété important. En effet, durant l'été la Société Orange va procéder au remplacement de son pylône-treillis, situé 8 rue du Pressoir, par un pylône tubulaire peint en vert mat de 20 mètres de hauteur. Nous avons refusé cette demande de travaux le 24 juillet 2018 et proposé à la Société Orange plusieurs solutions alternatives (autre terrain, clocher de l'église, pylône en forme d'arbre ...).

Malheureusement, toutes nos propositions ont été rejetées et la Société Orange a saisi le Tribunal administratif en décembre 2018. Le juge des référés ayant statué en sa faveur, nous avons dû, sous ordonnance du tribunal, nous plier au jugement et accorder la déclaration préalable de travaux.

Chères Touquinoises et chers Touquinois, comme nous sommes maintenant « déconfinés », nous risquons au fil du temps d'avoir tendance à oublier la période que nous venons de traverser et que certains traversent encore, car la covid 19 est toujours active. Restons conscients et n'oublions pas qu'avant notre travail et toutes nos activités, il y a notre santé. Sachons l'entretenir et la préserver par des gestes simples.

Au nom de tous les membres du Conseil Municipal je vous souhaite de très bonnes vacances.

Votre Maire
Sophie CHEVRINAIS

Les élections municipales du 15 mars 2020



Isoloirs séparés les uns des autres et tournés vers le mur pour permettre la confidentialité du vote sans avoir à toucher un rideau ; parcours fléché sur le sol de l'entrée à la sortie (bien sûr par des portes différentes) avec l'indication des distances de sécurité à respecter en cas d'affluence (bien hypothétique !) ; gel hydroalcoolique à disposition ; port de gants pour les membres du bureau ; table, urne et stylos régulièrement désinfectés... À l'exception du port du masque (ce 15 mars, il n'est pas obligatoire ni même recommandé), toutes les mesures ont été prises pour que le scrutin puisse se dérouler dans les meilleures conditions. Ci-dessus : le panneau électoral devant la mairie - la salle communale telle qu'elle se présentait aux électeurs - quelques photos prises pendant le vote et le dépouillement.

Seuls 320 électeurs se sont déplacés à TOUQUIN ce 15 mars (sur 912 inscrits - 270 suffrages exprimés - 34 bulletins blancs et 16 bulletins nuls). Le taux d'abstention - de 64,91 % - représente bien sûr un record (voir le tableau page suivante). Une seule liste se présentait, « TOUQUIN aujourd'hui et demain », dirigée par Sophie CHEVRINAIS, maire sortant. Ses 15 membres ont donc tous été élus. Sophie CHEVRINAIS et Jean-Pierre DELAHAYE ont été élus au conseil communautaire.

Les résultats à TOUQUIN et dans quelques communes alentour

Les tableaux ci-dessous présentent la participation électorale à TOUQUIN et dans un certain nombre de communes voisines. Rappelons que les communes de plus de 1000 habitants (1^{er} tableau) se voyaient appliquer, comme en 2014, le scrutin proportionnel de liste avec prime majoritaire, tandis que les communes de moins de 1000 habitants (2^e tableau) gardaient le même mode de scrutin qu'en 2008 et 2014 (scrutin majoritaire plurinominal à deux tours). La principale leçon à tirer du scrutin est évidemment l'importance de l'abstention, (presque) partout en augmentation par rapport à 2014. Cette faible participation s'explique facilement : de nombreux électeurs ont choisi de ne pas aller voter par crainte de la pandémie qui, le 15 mars, commençait à provoquer partout l'inquiétude. Désaffection qu'on constate surtout dans les communes de plus de 1000 habitants où ne se présentait qu'une seule liste, où n'existait par conséquent aucun véritable enjeu électoral. Dans les petites communes où se présentaient plusieurs listes, la participation est sensiblement plus élevée mais on remarque que, dans les villes les plus peuplées (comme MOUROUX et COULOMMIERS, voire LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE), alors même que plusieurs listes étaient engagées, la participation a été extrêmement faible. La crainte du coronavirus y était-elle plus forte ? Dans les villages de moins de 1000 habitants, l'abstention est logiquement plus faible mais reste largement supérieure à celle de 2014 - à l'exception de la commune de SAINT-SIMÉON, sans doute parce que s'y présentaient deux listes complètes de candidats sur lesquelles les électeurs pouvaient choisir librement.

Communes	Nb de listes	inscrits	Votants (nb)	Participation en % des inscrits (1)	Exprimés (nombre)	Exprimés en % des inscrits	commentaires
Rozay-en-Brie	1	1859	472	25,39 (68,20)	381	20,49	
La Houssaye	1	1271	355	27,93 (66,52)	309	24,31	
Marles-en-Brie	2	1267	699	55,17 (66,41)	683	53,91	
Saint-Augustin	1	1366	407	29,80 (66,69)	329	24,08	
Boissy-le-Châtel	3	2566	1057	41,19 (62,05)	1025	39,95	Pas de 2 ^e tour 2 ^e tour en juin
Mortcerf	3	958	571	59,60 (62,54)	565	58,98	
Guérard	2	1784	796	44,62 (61,71)	774	43,39	
Faremoutiers	1	1951	521	26,70 (59,76)	455	23,32	
Lumigny-Nesles-Ormeaux	2	1147	531	46,29 (67,13)	514	44,81	
Chevru	2	770	402	52,21 (56,51)	397	51,56	
La Celle-sur-Morin	1	929	303	32,62 (56,80)	267	28,74	
Doue	1	722	257	35,60 (54,20)	220	30,47	
Touquin	1	912	320	35,09 (56,82)	270	29,61	
Villeneuve-le-Comte	3	1237	684	55,30 (51,74)	672	54,32	Pas de 2 ^e tour
Courpalay	2	1027	347	33,79 (52,31)	303	29,50	
Beautheil-Saints	1	1600	398	24,88 (-)	334	20,88	
Chailly-en-Brie	1	978	295	30,16 (52,65)	247	25,26	
Rebais	2	1381	484	35,05 (47,63)	459	33,24	
Pommeuse	1	2000	458	22,90 (45,99)	392	19,60	
Mouroux	2	3961	1386	34,99 (66,66)	1331	33,60	
Coulommiers	3	9104	2751	30,22 (52,99)	2634	28,93	Pas de 2 ^e tour
La Ferté-sous-Jouarre	2	5814	2209	37,99 (55,13)	2138	36,77	

communes	inscrits	Votants (nombre)	Participation en % des inscrits (1)	Exprimés (nombre)	Exprimés en % des inscrits
Hautefeuille	135	71	52,59 (86,21)	69	51,11
Le Plessis-Feu-Aussoux	404	230	56,93 (81,96)	213	52,72
Crèvecœur-en-Brie	285	140	49,12 (72,11)	138	48,42
Voinsles	447	193	43,18 (71,87)	184	41,16
Mauperthuis	364	141	38,74 (64,88)	135	37,09
Pézarches	293	114	38,91 (63,77)	111	37,88
Amillis	552	202	36,59 (62,12)	188	34,06
Vaudoy	603	247	40,96 (61,21)	237	39,30
Saint-Siméon	672	404	60,12 (59,19)	395	58,78

(1) entre parenthèses : le taux de participation au premier tour des élections municipales de 2014

La participation aux élections
municipales à TOUQUIN depuis
1977 (en % des inscrits)

1977	85,45
1983 (1 ^{er} tour)	79,11
1989 (1 ^{er} tour)	75,40
1995 (1 ^{er} tour)	70,96
2001	68,35
2008	71,35
2014	56,82
2020	35,09

Samedi 23 mai, deux mois après le scrutin, les élus du 15 mars se sont réunis à la salle communale pour tenir à huis clos leur premier conseil (la salle du conseil, à la mairie, n'est pas adaptée aux précautions sanitaires en vigueur).

Sophie CHEVRINAIS a été réélue maire à l'unanimité. Jean-Pierre DELAHAYE, Cathy BOURBIGOT et Alain DURMORD ont été élus adjoints, également à l'unanimité.

Ci-dessous : photo prise pendant le conseil municipal d'installation le 23 mai.



Votre nouveau conseil municipal

Maire : Sophie CHEVRINAIS
1^{er} adjoint : Jean-Pierre DELAHAYE
2^e adjoint : Cathy BOURBIGOT
3^e adjoint : Alain DURMORD

Conseillers communautaires
 Sophie CHEVRINAIS
 Jean-Pierre DELAHAYE

Conseillers municipaux

Mélanie AUBRY
 Jean-Louis BOYOT
 Évelyne CASSON

Bernard BRIGOT
 Valérie DIBLING
 Rémi COURTIN

Sandrine KONDRATIEFF
 François-Xavier DÉCHAMPS
 Sabrina LAZARUS

Johnny MINGUY
 Aurélie RODRIGUEZ



Sophie CHEVRINAIS
Maire



J-P DELAHAYE
1^{er} adjoint



Cathy BOURBIGOT
2^e adjointe



Alain DURMORD
3^e adjoint



Mélanie AUBRY
Conseillère



Jean-Louis BOYOT
Conseiller



Évelyne CASSON
Conseillère



Bernard BRIGOT
Conseiller



Valérie DIBLING
Conseillère



Rémi COURTIN
Conseiller



Sandrine
KONDRATIEFF
Conseillère



François-Xavier
DÉCHAMPS
Conseiller



Sabrina LAZARUS
Conseillère



Johnny MINGUY
Conseiller



Aurélie
RODRIGUEZ
Conseillère

TOUQUIN à l'heure de la Covid 19



La commémoration du 8 mai 1945 - C'est en comité restreint et sans la participation des Touquinois et des pompiers du CPIA qu'a été célébré le 75^e anniversaire de la capitulation de l'Allemagne nazie. Même en ces temps difficiles, il ne pouvait être question d'oublier ces femmes et ces hommes qui se sont battus et sont morts pour notre liberté. C'est pourquoi Sophie CHEVRINAIS, maire de la commune, et Christian CORDIER, président de la section locale des Anciens Combattants, accompagnés de plusieurs membres du Conseil municipal, ont tenu à déposer une gerbe devant le Monument aux Morts pour perpétuer, en dépit des difficultés du moment, l'indispensable devoir de mémoire.



La distribution de masques - samedi 9 et dimanche 10 mai, des masques en tissu, lavables et réutilisables, provenant du Conseil départemental ont été fournis aux Touquinois, à raison d'un par personne. Certains ont pu être livrés à domicile par les membres du conseil mais, pour les autres, deux stands avaient été installés - à la salle communale et au stade - où - pour des raisons sanitaires - ils étaient distribués selon le principe du « drive ». Deux autres masques - l'un offert par le Département, l'autre par la Commune - ont été distribués les 23 et 24 juin.



La livraison des courses et des repas à domicile

À TOUQUIN, certains commerces sont restés ouverts durant toute la période du confinement. D'autres, qui avaient fermé, ont rouvert à partir du 11 mai mais avec les précautions sanitaires qui s'imposent. C'est à un nouveau mode de vie qu'il a fallu s'habituer en attendant des jours meilleurs... Pendant la durée du confinement, chaque semaine, Sophie CHEVRINAIS, maire, Cathy BOURBIGOT, adjointe, et Sandrine VAN HOUTE, secrétaire, ont effectué les courses des personnes âgées et/ou vulnérables de la commune pour leur éviter d'avoir à se rendre au supermarché et, grâce à Véronique VAUCLAIR, le service de livraison des repas à domicile s'est poursuivi sans interruption. Il faut remercier également les secrétaires et agents municipaux qui, en respectant un protocole très strict, ont poursuivi leur activité et assuré les tâches essentielles à la vie de la commune.

Le retour (très) progressif à une vie (presque) normale



De gauche à droite : le salon de coiffure (*L'Atelier de Sandra*). Le café - bureau de tabac - marchand de journaux (*Le Jupiter*). La superette. Ces deux derniers commerces avaient été autorisés à rester ouverts pendant toute la durée du confinement, avec une activité partielle pour le premier et complète pour le second, rendant ainsi un grand service aux Touquinois. *L'Atelier de Sandra* avait dû fermer et n'a pu rouvrir que le 11 mai.

Un grand merci au personnel soignant de TOUQUIN



La Commune de TOUQUIN tient à pleinement s'associer à l'hommage que la France rend à son personnel soignant et à lui manifester toute sa reconnaissance.

À TOUQUIN, malgré les inquiétudes et les difficultés, nos trois infirmières, Catherine MERCADAL Marilyn BEAUFORT et Gabriele BERTHOME ainsi que le docteur PALTRIER ont poursuivi leur activité au service des Touquinois. Pour les infirmières, les premiers jours ont été les plus durs car il leur a fallu attendre trois semaines avant de recevoir la dotation gouvernementale en gants, masques et gel hydro alcoolique et elles tiennent à remercier tous ceux, Mairie et particuliers, qui les ont aidées en leur fournissant pendant cette période. Ainsi elles ont pu assurer la continuité des soins à domicile et venir en aide à tous leurs patients et notamment aux plus âgés qui souffraient de la solitude davantage que les autres. C'est sans doute ce qui explique en partie leur amertume et leur grande déception au moment où s'établit le bilan de ces quelques semaines de crise : en effet, les infirmières libérales se considèrent comme les grandes oubliées des promesses gouvernementales car il n'est actuellement prévu pour elles ni prime ni augmentation des tarifs... Le docteur PALTRIER, quant à lui, a poursuivi ses consultations dans des conditions très éprouvantes, et a diagnostiqué près d'une centaine de cas de covid 19, dont trois très graves. (photo : à gauche : Marilyn BEAUFORT pendant une visite à domicile - Au centre : Catherine MERCADAL Marilyn BEAUFORT et Gabriele BERTHOME - À droite le docteur PALTRIER)

Un grand merci aux enseignantes du RPI et aux agents du SIVOS



Le 17 mars, quand commence le confinement, toutes les écoles sont fermées. Seuls les enfants des parents prioritaires (soignants, policiers...) peuvent être accueillis. À TOUQUIN, ils ne sont que deux dans ce cas et les institutrices établissent un roulement pour les recevoir au centre aéré.

Le 11 mai les écoles rouvrent partiellement après qu'un protocole sanitaire très strict a été mis en place et qu'une limitation draconienne du nombre d'élèves par classe a été fixée (de 8 à 10 en élémentaire et 6 en maternelle). Tous les jours un agent du SIVOS est présent dans chaque classe pour aider l'enseignante et lui permettre de respecter scrupuleusement ce protocole sanitaire.

Au RPI, l'école d'HAUTEFEUILLE reste fermée. À PÉZARCHES, une institutrice sur deux est présente et, à TOUQUIN, elles sont deux sur trois à l'école maternelle et une sur deux à l'école SAINT-ÉTIENNE.

Commence alors pour les enfants, pour les parents, pour les enseignantes, pour les agents du SIVOS et pour la Mairie une période extrêmement difficile. Même en ne les accueillant parfois qu'une semaine sur deux et en les répartissant sur les différents sites du RPI sans tenir compte de leur lieu de scolarisation habituel, tous les élèves ne peuvent en effet être scolarisés et il faut malheureusement établir une sélection de parents prioritaires et d'enfants ayant plus particulièrement besoin d'un suivi scolaire, avec liste d'attente pour les autres. Ceux qui ne viennent pas en classe bénéficient d'un enseignement à distance assuré par les institutrices.

Les conditions d'accueil sont contraignantes pour les parents : ni service de garderie le matin et le soir ni restauration scolaire (les enfants doivent apporter leur repas froid et le manger sur place, c'est-à-dire dans la classe).

À partir du 22 juin, le retour à l'école devient obligatoire pour les élèves, avec un protocole sanitaire allégé : ainsi, les 4 m² par enfant ne sont plus en vigueur. Dans les classes élémentaires, l'aménagement a été modifié pour respecter la distanciation d'un mètre latéral. La distanciation physique ne s'applique pas à l'extérieur entre les élèves d'une même classe. Dans les classes maternelles, aucune règle de distanciation ne s'impose que ce soit dans les espaces clos ou dans les espaces extérieurs. En revanche, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de classes différentes. Le port du masque est recommandé pour les enseignantes et agents du SIVOS qui ne sont pas à distance d'au moins un mètre des élèves. La garderie est rouverte mais pas la restauration scolaire. L'objectif est que toutes les familles puissent envoyer leurs enfants à l'école.

Le témoignage de Madame Laure FERREIRA OLIVEIRA, institutrice à l'école maternelle de TOUQUIN



Lorsque notre école a fermé ses portes le vendredi 13 mars au soir, une des premières difficultés a été de dire au revoir aux enfants sans pouvoir leur donner une date de retour. Les larmes ne sont pas loin, mais il faut garder le sourire pour ne pas générer d'anxiété. Quand va-t-on se revoir ?

Par la suite, il a été primordial de garder un contact journalier et surtout d'essayer de maintenir le lien entre nous.

Outre la continuité pédagogique à laquelle les parents ont dû participer, je les remercie d'avoir joué le jeu en envoyant des photos pour réaliser des albums photos sur des thèmes variés. Nous avons dû chercher des activités qui répondent aux contraintes de chacune des familles.

Le 11 mai, nous pouvons enfin rouvrir l'école sous certaines conditions. Comment vont réagir les enfants face aux nouveaux aménagements, au respect des distances, à notre visage masqué, aux contraintes matérielles ? Une fois encore ils ont su nous surprendre par leur facilité à s'adapter. À situation exceptionnelle, adaptation exceptionnelle. Le retour des enfants fut progressif, les parents à l'écoute et compréhensifs.

Ensemble mais à distance, à travers une photo ou un message écrit, nous avons traversé cette période compliquée. Mais quel bonheur de retrouver le sourire et les yeux qui pétillent de nos petites frimousses.

Ci-dessus : Mme Laure FERREIRA OLIVEIRA devant ses élèves qui l'écoutent sagement et en compagnie de Mme Josiane LAURENT (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) qui l'assiste pendant son cours.



L'extérieur de l'école maternelle de TOUQUIN (avec le sens de circulation matérialisé sur le sol et des portes différentes pour les entrées et les sorties). Ci-dessous l'intérieur de salles de classe à l'école Saint-Étienne et à l'école maternelle (tables nettement séparées, espace et matériel scolaire attribué spécifiquement à chaque élève...)



COMMUNE de TOUQUIN

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2020

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée) et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Pour l'année 2020, exceptionnellement, le budget doit être voté avant le 31 juillet.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2020 a été voté le 13 juin 2020 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants, tout en n'augmentant pas les taux des taxes locales directes ;
- de contenir la dette en ne contractant pas d'emprunt cette année ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment l'entretien des bâtiments communaux, la voiture, les dotations aux syndicats intercommunaux dont le SIVOS d'Hautefeuille-Pézarches-Touquin et le SMIVOS du collège de Rozay-en-Brie, le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir en réalisant des travaux (voirie, bâtiment, éclairage public...) et achats importants.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal et les charges sociales, les indemnités des élus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, de la voirie, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les participations dans les différents syndicats (dont les écoles) et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une collectivité :

- Les impôts locaux (montant total 2019 : 324 295 € et prévisions 2020 : 328 435 € - le conseil n'a pas augmenté les taux, seules les bases départementales ont été réévaluées, comme chaque années
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (*ex. locations de salle des fêtes, location de logements...*)

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	285 640 €	Excédent brut reporté	271 005 €
Dépenses de personnel	227 648 €	Recettes des services	31 500 €
Autres dépenses de gestion courante (indemnités élus et participations syndicats)	254 110 €	Impôts et taxes	328 435 €
		Attribution compensation	149 000 €
Dépenses financières	16 423 €	Dotations et participations	257 047 €
Intérêts emprunts			
Charges exceptionnelles	114 317 €	Recettes Diverses	21 010 €
Autres dépenses FNGIR	83 200 €	Autres recettes de gestion courante	
Charges (écritures d'ordre entre sections)	120 000 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	120 000 €
Virement à la section d'investissement	73 977 €		
Amortissement CE	2 682 €		
Total général	1 177 997 €	Total général	1 177 997 €

c) La fiscalité

Le conseil municipal a décidé, pour la quatrième année consécutive, de ne pas augmenter le taux des taxes locales ; les taux des impôts locaux pour 2020 sont donc les suivants :

- Taxe d'habitation 10,18 %
(Du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, à partir de 2020 les taux de la TH sont gelés)
- Taxe foncière sur le bâti 15,46 %
- Taxe foncière sur le non bâti 50,33 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 328 435 €

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 257 047 €.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté (déficit)	375 536 €	Virement de la section de fonctionnement	73 977 €
Remboursement d'emprunts	86 216 €	FCTVA	28 000 €
Travaux de voirie	41 742 €	Mise en réserves	
Travaux bâtiment « Mairie » Toiture et chauffage	75 000 €	Cessions d'immobilisations	530 000 €
Autres petites dépenses Ordi – bureau...	12 000 €	Taxe aménagement	30 000 €
Licences informatiques et divers	13 739 €	Subventions	26 004 €
Mise en œuvre d'un contrat rural – Réhabilitation bâtiment pour locations	86 430 € (honoraires archi, MOE, SPS etc)	Emprunt	0 €
		Amortissement CE	2 682 €
Total général	690 663 €	Total général	690 663 €

c) Les principaux projets de l'année 2020 sont les suivants :

- Cession de 2 terrains à bâtir et d'un terrain bâti (recettes)
- Travaux de réfection de la toiture du bâtiment « Mairie » (une subvention a été demandée dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural)
- Changement de la chaudière du bâtiment « Mairie /cabinet médical »
- Mise en place d'un contrat rural pour la réhabilitation du bâtiment se situant Place de la Mairie (à droite du porche) pour créer 2 logements qui seront mis en location. Pour 2020, seuls les frais d'honoraires de l'architecte, du maître d'œuvre, et des différents intervenants techniques ont été budgétisés. La demande de subvention est en cours d'étude par le Département et la Région IDF. Les travaux débuteront en 2021 si et seulement si la subvention est accordée (représentant 70% des dépenses HT sur un forfait de 370 000 €).

Vendredi 24 janvier : la cérémonie des vœux



Cette année encore il avait été décidé de centrer la traditionnelle cérémonie des vœux sur les habitants du village pour permettre aux élus de dialoguer plus facilement avec eux. C'est donc exclusivement aux Touquinois - venus au nombre d'une centaine - que Sophie CHEVRINAIS, entourée des adjoints et conseillers, s'est adressée mais - en raison de la proximité des futures élections municipales - sans dresser le bilan de l'année écoulée ni annoncer de projets. Après avoir présenté ses vœux aux Touquinois, elle a pu cependant évoquer l'actualité et les réalisations de la communauté d'agglomération « Coulommiers - Pays de Brie » mais aussi, une nouvelle fois, remercier tous ceux qui, par leur action dans une des nombreuses associations présentes à TOUQUIN, participent au dynamisme de la vie communale. Et puis est arrivé le moment de rendre hommage à une figure de la commune, un élu qui, en qualité de conseiller municipal ou d'adjoint, fait partie du conseil depuis 25 ans... Christian CORDIER, à qui Sophie CHEVRINAIS, sous les applaudissements de l'assistance, a solennellement remis la médaille du Travail, en le remerciant pour son implication au service de la commune et sa disponibilité qui, tout au long de ces années, ne se sont jamais démenties. Enfin tous se sont retrouvés autour du buffet spécialement préparé par les membres du conseil et leur conjoint(e) ainsi que par un certain nombre de bénévoles venus apporter leur aide et qu'il faut vivement remercier.

29 février : La soirée paella organisée par l'association « Cœurs en couleurs »



Le 29 février, les Touquinois ont été nombreux à participer à la soirée organisée à TOUQUIN par l'association « Cœurs en couleurs ». Au programme : paella - tombola et spectacle de magie...

Rappelons que cette association humanitaire reçoit des dons en numéraire ou en nature (vêtements et chaussures, articles de puériculture, livres, jouets, appareils ménagers et meubles de première nécessité...) pour ensuite les offrir, de façon anonyme, aux personnes en difficulté. (Cœurs en couleurs - 2 rue de PARIS à TOUQUIN - tél : 09 52 49 37 13 ou 06 52 06 34 50 - assocoeursencouleurs@gmail.com)

Les travaux d'avant le confinement : rue de Villarceaux et rue du Buisson



Les travaux - financés par le Syndicat des Eaux de la région de TOUQUIN - permettant d'étendre la défense incendie à tout le village se sont poursuivis pendant l'hiver et, après la rue de Malvoisine, c'est rue de Villarceaux et rue du Buisson que les canalisations d'eau potable ont été, à cet effet, renforcées ou renouvelées.

L'isolation du grenier de la mairie

La belle toiture en ardoise de la mairie est en mauvais état (il y a même des fuites en plusieurs endroits qu'il a fallu colmater provisoirement). Sa réfection complète a été décidée et devrait commencer prochainement. Mais, dans un premier temps, ce sont des travaux d'isolation par le plancher qui ont été réalisés dans le grenier par Alberto MADEIRA, notre ouvrier communal. Les employés municipaux ont dû effectuer un travail considérable et n'ont pas ménagé leur peine avant les travaux (pour vider le grenier) et après leur achèvement (pour remettre en place tout ce qui avait été enlevé, notamment les archives sur de nouveaux rayonnages).



Bienvenue à nos nouveaux boulangers



Depuis le 28 mai, à la grande satisfaction de tous les Touquinois, la boulangerie est rouverte. De 7 heures à 13 heures et de 15 heures à 20 heures, tous les jours sauf le dimanche après-midi et le lundi toute la journée, elle propose pains divers, viennoiseries et pâtisseries maison.

Elle restera ouverte tout l'été (aux jours habituels mais de 7 h à 13 h et **de 16 h à 20 h**). Nous souhaitons la bienvenue à nos nouveaux boulangers, Marjorie et Antoine COLAS.

Une apicultrice à TOUQUIN

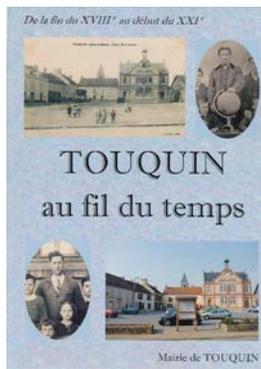


Mme Tina CAPPELLINI, qui réside 3 rue de la Mare à Dôme à TOUQUIN (tél : 06 63 74 84 88) propose la vente au détail de miel issu de ses ruches.

Elle peut également récupérer les essaims d'abeilles et détruire les nids de guêpes et de frelons (même asiatiques) à condition qu'ils ne soient pas trop difficiles d'accès.

Pour les passionnés d'histoire locale

Ouvrages édités par la Mairie de TOUQUIN et actuellement en vente

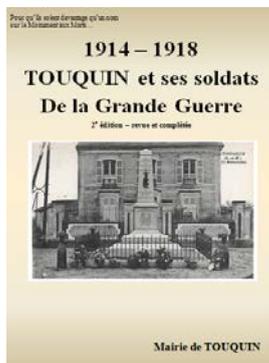


Ces dernières années la Mairie de TOUQUIN a édité plusieurs ouvrages dont certains sont aujourd'hui épuisés. Il reste quelques exemplaires de trois d'entre eux qu'on peut encore se procurer à la mairie :

► « **TOUQUIN au fil du temps** » - 192 pages - (avec notamment un chapitre intitulé « **D'un siècle à l'autre** » et comportant une soixantaine de cartes postales anciennes placées vis-à-vis de photos du même emplacement prises en 2013 ; et un autre sur « **Les écoliers d'autrefois** » avec une quinzaine de photos de classe de 1878 à 1985) ;

► « **TOUQUIN et ses soldats de la Grande Guerre** » (2^e édition - 2018 - 154 pages) ;

► « **Septembre 1914 - À la limite de l'avance allemande en Seine-et-Marne** » (2019 - 315 pages).



Très prochainement, un nouvel ouvrage (388 pages) sur la Première Guerre mondiale, également édité par la Mairie de TOUQUIN, sera proposé à la vente :

« **L'année 1918 : de l'angoisse à l'allégresse - À COULOMMIERS - dans sa région - en France** »

Il est possible de le réserver dès à présent en s'adressant à la Mairie. En voici la table des matières :

Chapitre 1 : 1918 - Les offensives allemandes et les contre-offensives alliées

Chapitre 2 : Les bombardements des gothas sur PARIS et sa proche banlieue

Chapitre 3 : PARIS sous les obus des « Pariser Kanonen »

Chapitre 4 : Les bombardements à COULOMMIERS et dans sa région

Chapitre 5 : Atterrissages forcés d'avions allemands et accidents d'avions français dans la région de COULOMMIERS

Chapitre 6 : Les États-Unis dans la guerre

Chapitre 7 : Les sammies à COULOMMIERS et dans sa région

Chapitre 8 : Le « 1st Pursuit Group » à TOUQUIN et SAINTS

Chapitre 9 : La vie quotidienne en 1918 à COULOMMIERS et dans les communes alentour

Chapitre 10 : Pénuries - « Vie chère » et rationnement

Chapitre 11 : L'appel à l'épargne des Français - Taxes - impôts - emprunts

Chapitre 12 : L'arrière - Civils et permissionnaires - Embusqués et mercantis - Nouveaux riches et nouveaux pauvres

Chapitre 13 : La naissance d'une femme nouvelle

Chapitre 14 : La publicité et la guerre - L'utilisation de l'image du poilu...

Chapitre 15 : « Le dernier quart d'heure » et l'armistice

Chapitre 16 : Après l'armistice - PARIS capitale du monde

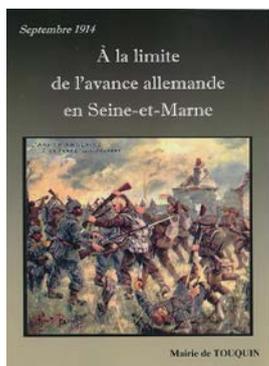
Chapitre 17 : Après l'armistice - Les Français et la paix retrouvée

Chapitre 18 : À COULOMMIERS et alentour - Le retour des prisonniers (évasion ou libération) - La démobilisation

Chapitre 19 : À COULOMMIERS et alentour - Le retour à la vie d'avant

Chapitre 20 : 1918 - 1919 : La grippe espagnole -

Chapitre 21 : L'heure du bilan



Rappelons que, pour ces ouvrages, l'objectif (déjà atteint pour plusieurs d'entre eux) est que le montant des ventes puisse couvrir les frais d'impression et que, par conséquent, leur édition ne constitue pas une charge financière pour la Commune.

Ouvrages et brochures écrits avec le soutien de la Mairie de TOUQUIN et consultables aux archives départementales (auteur : Patrick GEORGES)

- *Témoignage Briard en cartes postales - TOUQUIN* (réf : 100 J 905)
- *TOUQUIN : anecdotes et réflexions* (réf : 100 J 955)
- *1900 - 2001 : cent ans, un village, TOUQUIN* (réf : 100 J 983)
- *TOUQUIN - Les pages d'or de la commune* (réf : 100 J 1014)
- *TOUQUIN : histoire générale* (réf : 100 J 1042)
- *TOUQUIN : ses malicieux esprits* (réf : 100 J 1091)
- *TOUQUIN : une ferme modèle dans les années 1950* (réf : 100 J 1671)
- *TOUQUIN : création de la boulangerie, première coopérative* (réf : 100 J 1726)
- *Les grandes manœuvres de cavalerie de 1870 à TOUQUIN* (réf : 100 J 1818)
- *La Fraternelle touquinoise : société de tir scolaire* (réf : 100 J 1819)
- *TOUQUIN : après l'histoire conventionnelle, soulevons le coin du tapis* (réf : 100 J 1820)
- *TOUQUIN : histoire des élections municipales de la Révolution jusqu'à 2009* (réf : 100 J 2119)

1917 - 1918 : les États-Unis dans la Première Guerre mondiale (9)

Comme on l'a vu précédemment (voir Infos Touquin n°80), c'est le 11 juin 1918 que, pour la première fois, la presse locale signale le passage de soldats américains à la gare de COULOMMIERS. C'est peu dire qu'ils ont été accueillis avec enthousiasme car, depuis l'entrée en guerre des États-Unis, ils étaient célébrés, comme en témoigne cet article dithyrambique du *Démocrate*, daté du 1^{er} août 1917, qui en profite pour dresser une sorte de tableau comparatif des combattants selon leur nationalité :

« **Les Teddies américains** - Ils arrivent chaque jour plus nombreux, les vaillants chevaliers de l'Honneur, les nobles Croisés de la Civilisation que les États-Unis nous envoient.

En uniforme et en feutre beige, très sportifs, souples, jeunes, crânes, énergiques et décidés, nous les avons vus défiler à PARIS, réveillant l'enthousiasme de la foule par leur tranquille assurance et par la ferme volonté qui luit dans leur regard loyal de « délivrer la brave France », comme l'on dit de l'autre côté de l'Atlantique.

La brave France est pour eux la princesse lointaine qu'il faut débarrasser d'un joug odieux, qu'il faut rendre au culte des belles choses. Et ils sont venus, salués par une foule en délire, les champions du droit que nous adresse la grande République.

Avant son apparition, le Tommy britannique a déjà baptisé le poilu américain d'un nom sympathique qui a fait fortune : il l'appelle le Teddy.

Teddy est le diminutif amical du fougueux colonel Théodore ROOSEVELT, qui fut deux fois président de la République chez nos nouveaux alliés. C'est par déférence et par admiration pour ce grand homme qu'on a adopté le prénom par lequel un immense peuple qui n'a jamais cessé de le chérir, le désigne familièrement.

Le mot de « Teddy » a une consonance qui l'apparente à celui de Tommy. Ce sont deux désignations fraternelles. Il symbolise, déclare l'*Evening Sun*, « l'ardeur aventureuse, la préparation rapide, l'élan spontané, la milice par opposition au militarisme, le coup de fouet, le coup de poing ».

Les Teddies seront, en effet, pour les troupes alliées, le coup de fouet qui stimule ; pour les troupes ennemies, le coup de poing qui assomme, qui porte knock-out.

Presque toutes les nations belligérantes ont voulu donner au soldat un surnom familier qui contienne un témoignage d'affectueuse sympathie.

En France, ce fut l'appellation de « poilu » qui s'implanta.. Elle ne plaisait pas à tout le monde d'abord ; elle égratignait un peu les oreilles délicates par ce qu'elle contenait de rugueux, d'un peu vulgaire.

Mais on s'est habitué à elle ; elle s'est ennoblie peu à peu au fur et à mesure que les sacrifices qu'elle représentait devenaient plus éloquents.

Elle est aujourd'hui auréolée de prestige et de majesté. Du reste, le mot poilu est un nom générique qui renferme des classifications et des ordres. Il désigne aussi bien le vieux R.A.T. ⁽¹⁾ aux cheveux blancs, le pèpère, que l'imberbe Bluet et le Marie-Louise de 1914.

Le poilu italien est un Beppino, appellation un peu câline, romanesque et tendre. Le Japonais est un Jap, bref, décisif, tranchant, froid.

Le soldat allemand est désigné familièrement par les noms un peu bourgeois et qui lui conviennent si mal de Michel ou Fritz. Mais le soldat allemand n'est pas un poilu, il n'a rien de commun avec les Teddies généreux qui n'ont d'autre idéal que celui de faire régner la justice et la liberté dans le monde. » Serge DAVRIL - (*Le Démocrate* - 1^{er} août 1917)

⁽¹⁾ R.A.T. : réserviste de l'armée territoriale (dont certains peuvent alors être âgés de plus de 50 ans)



Ci-dessus : une jeune Française en compagnie d'un soldat américain. La présence des « Teddies » a été bien acceptée par la population mais n'a pas toujours pris l'aspect ... attendrissant de cette scène représentée sur une carte postale.

Durant l'année 1918, la présence de troupes américaines à COULOMMIERS et dans les communes voisines n'est le plus souvent signalée qu'indirectement [la censure interdit de donner des informations précises] à l'occasion d'une fête par exemple ou parfois d'un événement plus dramatique au cours duquel les Teddies peuvent apparaître soit simplement comme des acteurs d'un fait divers (un accident par exemple), soit comme des héros, soit comme des criminels, Ce dernier aspect a été assez peu étudié mais *Le Démocrate* donne plusieurs exemples de délits et même de crimes commis par les Teddies, dont un à CHEVRU, particulièrement tragique, que nous évoquerons dans un prochain numéro. (à suivre)

LA MAIRIE VOUS INFORME

☞ Cette année encore la Communauté d'agglomération COULOMMIERS Pays de Brie finance la carte Imagine'R des lycéens.

Cette aide de 63 € bénéficie à chaque lycéen résidant dans l'une des 54 communes de l'agglomération. En ce qui concerne les collégiens, la carte est déjà subventionnée par le Conseil départemental.

Le forfait Imagine'R permet de voyager de manière illimitée dans toute l'Île-de-France. Il est valable sur tous les modes de transport (Métro, Bus, tram express, train, RER, Tram), à l'exception de certaines dessertes directes d'aéroports (Orlyval, Bus Direct Paris-Aéroport, navettes VEA Disney) et des bus touristiques (OpenTour, Cars Rouges).

Pour bénéficier de cette aide, les familles doivent effectuer leur demande auprès de la communauté d'agglomération pour leurs enfants qui sont au lycée (jusqu'à la terminale, hors apprentissage). Les démarches à effectuer et les conditions d'obtention sont consultables sur le site internet en fonction des modalités d'abonnement dématérialisé ou papier. Plus d'informations : www.coulommierspaysdebrie.fr



Attention ! Un communiqué très important de la gendarmerie de ROZAY-EN-BRIE - De multiples infractions aux règles de stationnement ayant été constatées sur la commune de TOUQUIN, l'ordre a été donné aux gendarmes de la brigade de procéder systématiquement, à partir de la mi-juillet 2020, à la verbalisation de tous les véhicules se trouvant en infraction, **notamment les stationnements sur les trottoirs**. Ces infractions donneront lieu **à la mise en fourrière des véhicules**.

☞ **Un groupe de parole pour les aidants de personnes en situation de handicap** - Cette nouvelle structure a été mise en place par le Pôle Autonomie Territorial Coulommiers (responsable : Aline GUILLOT - 07 86 52 49 23). Vous pouvez prendre contact sur les réseaux sociaux : <https://www.linkedin.com/in/pôle-autonomie-territorial-coulommiers-5849b6193> ou <https://www.facebook.com/PATcoulommiers/>

☞ **Aide financière pour l'achat de composteurs et lombricomposteurs** - Le jeudi 23 janvier 2020, le Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération Coulommiers - Pays de Brie a voté la signature d'une convention avec le SMITOM Nord Seine et Marne pour accorder une aide financière sur l'achat des composteurs et lombricomposteurs aux habitants des 54 communes du territoire.

Cette aide répond au besoin de promouvoir le compostage individuel pour permettre aux habitants de réduire leurs déchets. En effet, utiliser un composteur permet de recycler environ 30 % des déchets des poubelles en produisant un engrais naturel pour le jardin. Les tarifs des composteurs et lombricomposteurs proposés par le SMITOM sont respectivement de 22 € et de 37 €

La participation financière de l'agglomération permet de diminuer ce prix :

► A 15 € pour les composteurs, grâce à une aide de 7 € par composteur et par foyer ;

► A 27 € pour les lombricomposteurs, grâce à une aide de 10 € par composteur et par foyer.

Informations pratiques pour les habitants :

Le particulier effectue le paiement et le retrait du composteur ou lombricomposteur au siège du SMITOM du Nord-Seine-et-Marne, muni de son justificatif de domicile (obligatoire).

Retrait du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 au SMITOM du Nord-Seine-et-Marne, 14 rue de la Croix Gillet 77122 Monthyon. Tél : 01.60.44.40.03

☞ **Horaires d'ouverture de la mairie pendant les congés d'été** - Du 1^{er} juillet au 31 août la mairie sera ouverte le mardi et le jeudi de 15 à 17 heures ainsi que le samedi de 9 à 12 heures. Le secrétariat sera fermé du 13 au 18 juillet.

☞ **Les nuisances sonores** : Nous vous rappelons que les bruits de comportement peuvent être sanctionnés dès lors qu'ils troublent de manière anormale le voisinage, de jour comme de nuit. **Merci également d'épargner à vos voisins le bruit des tondeuses et tronçonneuses en dehors des horaires autorisés** (du lundi au vendredi de 7 heures à 20 heures - les samedis de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures - les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures).

Informations utiles :

POMPIERS : 18 SAMU : 15 POLICE : 17

☞ URGENCES : 112

☞ GENDARMERIE de ROZAY : 01 64 25 60 28

☞ MAIRIE de TOUQUIN :

Tél : 01 64 04 15 29

Courriel : mairie.touquin@wanadoo.fr

Site internet : www.touquin.fr

☞ SERVICE de livraison des repas à domicile :

Tél : 01 64 04 15 29

☞ PORTAGE des médicaments à domicile :

Tél : 07 82 37 07 18

☞ DOCTEUR PALTRIER : 01 64 20 12 73

☞ CENTRE DE LOISIRS DE TOUQUIN :

Tél : 06 74 24 63 78

Courriel : enfance.ccp@charlotte3c.fr

☞ SERVICE PETITE ENFANCE DE COULOMMIERS :

Tél : 01 64 75 30 90

Courriel : petite.enfance@paysdecoulommiers.fr

☞ INFIRMIÈRES de TOUQUIN : 01 64 04 10 11

☞ TAXI MADJID (conventionné organismes d'assurance maladie - agréé tiers payant toutes distances) : 06 13 62 28 72

☞ URGENCE Électricité : 09 72 67 50 77

☞ URGENCE Gaz : 0 800 47 33 33

Secrétariat de mairie : horaires d'ouverture

• lundi : 15 h – 17 h

• mardi : 15 h – 17 h

• mercredi : fermé

• jeudi : 9 h – 12 h et 15 h – 17 h

• vendredi : 15 h – 17 h

• samedi : 9 h – 12 h